

SG Issuer

Société anonyme

**ÉTATS FINANCIERS ET RAPPORT DU RÉVISEUR
D'ENTREPRISES AGRÉÉ**

**POUR L'EXERCICE CLOS
LE 31 DÉCEMBRE 2014**

**33, boulevard Prince Henri
L-1724 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg: B121.363**

Ce rapport est une traduction de la version anglaise des états financiers et du rapport de gestion du Directoire. En cas de divergences entre les versions anglaises et françaises, la version anglaise prévaut.

SG Issuer
Société Anonyme

Sommaire

| | |
|---|-------|
| Membres du Directoire | 3 |
| Rapport de gestion du Directoire et déclaration de gouvernance d'entreprise | 4-7 |
| Rapport du Réviseur d'Entreprises agréé | 8-9 |
| Etats financiers | |
| - État du résultat global | 10 |
| - État de la situation financière | 11 |
| - État des variations dans les capitaux propres | 12 |
| - État des flux de trésorerie | 13 |
| - Notes aux états financiers | 14-43 |

**Membres du Directoire:
Pour l'exercice clos le 31 Décembre 2014**

Président :

M. Yves Cacclin

Salarié de Société Générale Bank and Trust
11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg

Directeurs :

Mme Sophie ROBATSCH-CLAIVE

Salariée de Société Générale
Tour Société Générale, 17, cours Valmy, F-92987 Paris - La Défense, France

M. Amaury DE BELER

Salarié de Société Générale Bank and Trust
11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg

M. Alexandre GALLICHE

Salarié de Société Générale Bank and Trust
11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg

M. Marc AUGIER

Salarié de Société Générale Bank and Trust
11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg

Mme Valerie DUMORTIER

Salariée de Société Générale
Tour Société Générale, 17, cours Valmy, F-92987 Paris - La Défense, France

Mme Laetitia JOURNE

Salariée de Société Générale
Tour Société Générale, 17, cours Valmy, F-92987 Paris - La Défense, France

Rapport de Gestion du Directoire

SG Issuer S.A.

Les Directeurs de la Société (individuellement « Directeur », collectivement « Le Directoire ») présentent les états financiers et le rapport de gestion du Directoire pour l'exercice allant du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014.

1. ACTIVITÉS ET REVUE DU DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS

La Société a comme objectif d'émettre des titres de créances, des obligations, des certificats (les « Titres ») avec tout type de sous-jacents incluant, sans limitation, des actions, des indices, des taux d'intérêts, des dividendes, des risques de crédit, des devises, des matières premières, des fonds, des warrants, etc., permettant aux investisseurs d'accéder aux capacités de détermination des prix de la Société Générale, qui propose un large panel de stratégies d'investissement liées à ces différentes classes d'actifs.

Les paiements en relation avec les Titres émis par la Société sont inconditionnellement et irrévocablement garantis par la Société Générale. En complément, et sur demande des investisseurs, la Société peut émettre des Titres (« Titres Assortis de Sûretés ») couverts par un nantissement d'actifs (« Actifs Gagés ») afin de proposer une protection additionnelle aux investisseurs, en cas de défaut de la Société Générale. Les Titres émis sont gouvernés par un prospectus de base préparé par la Société Générale en tant qu' arrangeur, ce prospectus ayant été approuvé par la CSSF le 26 juin 2012, le 29 avril 2013 et le 29 avril 2014. Les Titres émis par la Société peuvent être vendus soit en placement privé, soit dans le cadre d'appel public.

La situation des activités de la Société à la date de clôture du premier semestre est fidèlement présentée dans l'état de la situation financière ainsi que l'état du résultat global, publiés ci-après. L'augmentation du total des actifs et des dettes est due au développement de l'activité d'émission de titres financiers. Au cours de l'année clôturée le 31 décembre 2014, 10 257 Titres ont été émis, dont 344 Titres Assortis de Sûretés. Le résultat de l'exercice s'élève à KEUR 209.

La Société n'a eu ni des activités de recherche et de développement, ni exploité une succursale ou acquis des actions propres.

2. RISQUES ET INCERTITUDES

Les risques liés aux investissements dans les Titres dépendent de plusieurs facteurs. Ces facteurs varient en fonction des caractéristiques des Titres émis, en particulier de la typologie des sous-jacents des Titres, de leur maturité, de leur statut « Assortis de Sûretés » / « Non Assortis de Sûretés », de leurs taux d'intérêts, de la volatilité du sous-jacent.

Pour chaque émission de Titre, la Société couvre systématiquement sa position par un Swap face à la Société Générale, ayant exactement les mêmes caractéristiques que le Titre. La documentation légale et les instruments financiers dérivés ont été mis en place pour s'assurer qu'à tout moment les actifs de la Société répliquent les passifs. En conséquence, la Société n'est pas soumise à un risque de marché.

3. DÉVELOPPEMENTS FUTURS

Le Directoire n'anticipe pas de changement majeur au cours de l'exercice 2015 mais prévoit une augmentation des Titres émis au cours de l'année 2015. La Société a également l'intention d'émettre des warrants au cours du deuxième semestre de l'année 2015, à condition d'avoir obtenu toutes les autorisations internes et réglementaires requises.

4. ÉVÉNEMENTS SUBSÉQUENTS À LA DATE DE CLÔTURE

Par résolution adoptée le 13 janvier 2015, le Directoire a décidé d'augmenter le capital de la Société de EUR 2 000 040 à EUR 2 000 080 par l'émission d'une nouvelle action d'une valeur nominale de EUR 40, souscrite par l'actionnaire unique. Le capital social représente, après cette augmentation, 50 002 actions d'une valeur nominale inchangée. Cette augmentation a également donné lieu à une affectation par la Société d'une prime d'émission de EUR 92 463 032.

Il n'y a pas eu d'autres événements subséquents pouvant avoir un impact significatif sur les états financiers au 31 décembre 2014.

5. DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Le Directoire de SG Issuer (ci-après « la Société ») est déterminé à maintenir les normes de gouvernance d'entreprise appliquée au niveau de l'Union européenne et au Groupe Société Générale. Cette déclaration décrit les principes et les pratiques de gouvernance de la Société. En conformité avec ses statuts, la Société est régie par un Directoire et supervisée par un Conseil de surveillance dédié.

5. DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE – (suite)

5.1. Directoire

Le Directoire supervise et contrôle la gestion et les opérations de la Société et est responsable du système de gestion des risques et de contrôle interne.

Les réunions du Directoire ont lieu au moins une fois par mois et, si nécessaire, plus fréquemment.

Le Directoire a le quorum lorsque plus de la moitié de ses membres sont présents. Une opinion soutenue par plus de la moitié des membres présents devient une décision.

Les principales tâches du Directoire sont les suivantes :

- S'assurer que la supervision de la comptabilité soit organisée et contrôlée de façon appropriée.
- Revoir et approuver les états financiers de la Société.
- Superviser et contrôler la gestion opérationnelle.

5.2. Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance assure constamment le contrôle de la gestion de la Société effectuée par le Directoire. Cependant, cette surveillance ne doit dans aucun cas être convertie en une intervention dans la gestion de la Société. Le Conseil de Surveillance peut mandater des comités consultatifs composés de membres du Conseil de Surveillance et/ ou d'autres non membres de mener différentes missions. Le Conseil de Surveillance peut conférer à ces comités consultatifs l'autorité ou les mandats de façon permanente ou temporaire. Ces comités consultatifs ne peuvent pas avoir pour effet de restreindre les pouvoirs du Directoire. En 2014, le Conseil de Surveillance n'a pas créé de comité spécifique pour SGIS.

5.3. Audit Interne

L'audit Interne du Groupe Société Générale accompagne le Directoire de SGIS dans la supervision des activités de la Société et la sécurisation de ses opérations en effectuant des audits internes et en fournissant une assistance consultative. L'objectif de l'audit interne est d'ajouter de la valeur en émettant des recommandations visant à améliorer le fonctionnement de la Société. L'audit interne est une fonction indépendante et ses activités sont régies par des normes professionnelles de vérification interne et sur des règles d'éthique internationales.

La tâche principale de l'audit interne est d'auditer le fonctionnement de SGIS sur une base régulière et d'évaluer leurs contrôles internes, la gestion des risques, et les pratiques administratives. Les domaines à auditer sont déterminés par les risques financiers et opérationnels projetés concernés. L'audit interne peut également effectuer des missions spéciales pour compte de la direction de la Société.

L'audit interne n'a aucune autorité directe sur les activités qu'il examine.

5. DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE – (suite)

5.4. Contrôles de conformité

Le premier niveau de contrôles concerne l'exécution des procédures, directives et instructions établies pour assurer un fonctionnement correct et efficace de la Société. Ces contrôles sont exécutés par les équipes en charge de la production.

Le Directeur Administratif et Financier de la Société assure la coordination des clôtures comptables périodiques avec toutes les équipes impliquées, tout en effectuant un contrôle de conformité de second niveau.

5.5. Comité Nouveaux Produits

Chaque nouvelle activité de la Société est analysée et autorisée par un Comité Nouveaux Produits (*New Product Committee* – « NPC »). Tous les départements concernés sont représentés (opérationnel, finance, risqué, normes comptables...) pour évaluer l'impact pour la Société.

5.6. Contrats de service

La Société et plusieurs de ses fournisseurs de services sont des filiales du groupe Société Générale et bénéficient donc du système de contrôle interne du groupe Société Générale.

Des Contrats de Service (« Service Level Agreements ») ont été signés par la Société avec SGBT Luxembourg et avec le groupe Société Générale. Les Contrats de Service régissent les relations entre les entités, ainsi que leurs obligations respectives. Les services fournis par SGBT Luxembourg et SG Groupe sont énumérés dans les annexes de ces contrats (entre autres, l'audit interne, les contrôles de conformité de premier niveau, le back office, la gestion des risques, la gestion de la conformité ...) La description de la gestion des risques relative à l'information financière est décrite dans la note 21 ci-après.

Pour le Directoire

Marc AUGIER

Membre du Directoire

Alexandre GALLICHE

Membre du Directoire

Amaury de BELER

Membre du Directoire

A l'actionnaire unique de
SG Issuer
33, boulevard Prince Henri
L-1724 Luxembourg

RAPPORT DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ

Rapport sur les états financiers

Conformément au mandat donné par l'Assemblée Générale des Actionnaires, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de SG Issuer, comprenant l'état de la situation financière au 31 décembre 2014 ainsi que l'état du résultat global, l'état des variations dans les capitaux propres et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Directoire pour les états financiers

Le Directoire est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière, telles qu'adoptées par l'Union Européenne, ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, le réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Directoire, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière de SG Issuer au 31 décembre 2014, ainsi que de la performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Rapport sur d'autres obligations légales ou réglementaires

Le rapport de gestion, qui relève de la responsabilité du Directoire, est en concordance avec les états financiers et comprend les informations requises par la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, par rapport à la déclaration de gouvernance d'entreprise.

Pour Deloitte Audit, Cabinet de révision agréé

Stéphane Césari, Réviseur d'entreprises agréé
Partner

Le 30 avril 2015

SG Issuer
Société Anonyme
ETAT DU RESULTAT GLOBAL Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014
(en milliers d'EUR)

| | Notes | 2014 | 2013 |
|---|-------|------------------|------------------|
| Intérêts et produits assimilés | 13 | 1 551 | 3 965 |
| Commissions et produits assimilés | | - | - |
| Résultat net sur instruments financiers à la juste valeur par le résultat | 14 | 108 476 | 105 623 |
| Total produits | | 110 027 | 109 588 |
| Intérêts et charges assimilés | 13 | (94 463) | (102 186) |
| Commissions payées | | - | (2) |
| Frais de personnel | 15 | (211) | (75) |
| Autres charges opérationnelles | 16 | (15 144) | (6 843) |
| Total charges | | (109 818) | (109 106) |
| Résultat avant impôts | | 209 | 483 |
| Impôts sur les bénéfices | 17 | - | - |
| Résultat de l'exercice | | 209 | 483 |
| Résultat global de l'exercice | | 209 | 483 |

Les notes figurant en annexe font partie intégrale de ces états financiers.

SG Issuer
Société Anonyme

BILAN

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014

(en milliers d' EUR)

| | Notes | 2014 | 2013 |
|--|--------------|-------------------|-------------------|
| Trésorerie et équivalent de trésorerie | 4 | 94 600 | 10 143 |
| Actifs financiers à la juste valeur par le résultat | 5 | 23 409 519 | 21 182 332 |
| Prêts et créances | 6 | 61 701 | 148 494 |
| Actifs d'impôts courants | | - | - |
| Autres actifs | 7 | 1 436 | 8 650 |
| Total actifs | | 23 567 256 | 21 349 619 |
| Passifs financiers au coût amorti | 8 | 140 719 | 146 513 |
| Passifs financiers à la juste valeur par le résultat | 9 | 23 408 518 | 21 182 309 |
| Autres dettes | 10 | 6 093 | 8 631 |
| Total passifs | | 23 555 330 | 21 337 453 |
| Capital souscrit | 11 | 2 000 | 2 000 |
| Réserve légale | 12 | 200 | 200 |
| Autres réserves | 12 | 9 466 | 9 466 |
| Résultats reportés | | 51 | 18 |
| Résultat de l'exercice | | 209 | 482 |
| Total capitaux propres | | 11 926 | 12 166 |
| Total capitaux propres et dettes | | 23 567 256 | 21 349 619 |

Les notes figurant en annexe font partie intégrale de ces états financiers.

SG Issuer
Société Anonyme

ÉTAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Au 31 décembre 2014

(en milliers d'EUR)

| | Capital souscrit | Réserve légale | Autres réserves | Prime d'émission | Résultats reportés | Résultat de l'exercice | Total capitaux propres |
|--|------------------|----------------|-----------------|------------------|--------------------|------------------------|------------------------|
| Notes | 11 | 12 | 12 | | | | |
| Au 31 décembre 2012 | 2 000 | 200 | 7 802 | - | 1 | 5 233 | 15 236 |
| Allocation du résultat de l'exercice précédent avant distribution des dividendes | - | - | 1 664 | - | 3 567 | (5 233) | (2) |
| Dividende à l'actionnaire unique | - | - | - | - | (3 550) | - | (3 550) |
| Résultat de l'exercice | - | - | - | - | - | 482 | 482 |
| Au 31 décembre 2013 | 2 000 | 200 | 9 466 | - | 18 | 482 | 12 166 |
| Allocation du résultat de l'exercice précédent avant distribution des dividendes | - | - | - | - | 482 | (482) | - |
| Augmentation du capital résultant de l'allocation de la prime d'émission | - | - | - | 98 513 | - | - | 98 513 |
| Remboursement de la prime d'émission | - | - | - | (98 513) | - | - | (98 513) |
| Transfer aux réserves disponibles | - | - | (1 933) | - | 1 934 | - | 1 |
| Dividende à l'actionnaire unique | - | - | - | - | (450) | - | (450) |
| Résultat de l'exercice | - | - | - | - | - | 209 | 209 |
| Au 31 décembre 2014 | 2 000 | 200 | 7 533 | - | 1 984 | 209 | 11 926 |

Les notes figurant en annexe font partie intégrale de ces états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Au 31 décembre 2014

(exprimé en milliers d'EUR)

| | <u>31/12/2014</u> | <u>31/12/2013</u> |
|--|-------------------|-------------------|
| Résultat de l'exercice | 209 | 482 |
| Variation des produits courus à recevoir | 76 | 142 |
| Variation des charges courues à payer | 92 719 | 97 605 |
| Autres mouvements non-monétaires | - | - |
| Total éléments non-monétaires autres que des instruments financiers à la juste valeur par le résultat | 92 795 | 97 747 |
| | | |
| Résultat net sur instruments financiers à la juste valeur par le résultat | (107 541) | (105 623) |
| | | |
| Opérations interbancaires | (2 266 864) | (20 958 863) |
| Opérations avec d'autres actifs et passifs financiers | 2 460 491 | 20 978 108 |
| Opérations avec d'autres actifs et passifs non financiers | 4 333 | (224) |
| Changement dans l'impôt payé | - | - |
| Variation nette des flux de trésorerie provenant d'actifs et de passifs opérationnels | 197 960 | 19 021 |
| | | |
| Flux de trésorerie des activités opérationnelles | 183 423 | 11 627 |
| | | |
| Versement d'un excédent de capital | (98 513) | - |
| Dividende payé | (450) | (3 550) |
| Flux de trésorerie des activités utilisés pour des activités de financement | (98 963) | (3 550) |
| | | |
| Trésorerie et équivalent de trésorerie en début d'année | 10 132 | 2 055 |
| Augmentation nette en trésorerie et flux de trésorerie | 84 460 | 8 077 |
| Trésorerie et équivalent de trésorerie au 31 décembre | 94 592 | 10 132 |
| | | |
| Les flux de trésorerie net provenant des/utilisés dans les activités opérations réelles comprenant : | | |
| Intérêts payés | 100 258 | 4 581 |
| Intérêts et dividendes reçus | 1 627 | 4 110 |

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent KEUR 8 représentant le solde du compte à découvert qui fait partie du fonctionnement normal de l'entreprise (31 décembre 2013 : KEUR 11).

Les notes figurant en annexe font partie intégrale de ces états financiers.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2014

1. INFORMATION SUR LA SOCIÉTÉ

SG Issuer (ci-après « la Société ») est une société luxembourgeoise constituée sous forme de société anonyme (S.A.) le 16 novembre 2006 pour une durée illimitée.

A partir d'avril 2012, la Société a comme nouvel objet d'émettre des titres de créance, des obligations, des certificats, des warrants (bons d'option) et tout autre titre de créance ou reconnaissances de dettes ou titres financiers, assortis ou non de sûretés, avec tout type de sous-jacent incluant, sans limitation, une action de société, tout autre titre de capital ou titre autre que de capital, un indice, une devise, un taux de change, un taux d'intérêt, un dividende, un risque de crédit, une part de fonds, une action de société d'investissement, un dépôt à terme, un contrat d'assurance-vie, un prêt, une marchandise, un contrat à terme, une option, un warrant ou bons d'option, des métaux précieux alloués ou non alloués, une unité de compte, un panier ou tout autre facteur ou autre type de sous-jacents et toute combinaison de ces sous-jacents.

A cet effet, la Société peut acquérir, détenir, disposer, prêter, emprunter ou revendre, par tous moyens, incluant notamment le recours à la fiducie, au trust ou à la convention de rachat, tout type d'actifs quels que soient leurs appellations et leurs formes et assorties ou non de sûretés; notamment des instruments financiers (titres financiers: actions, parts de fonds, obligations, certificats, warrants ou bons d'option - ou contrats financiers: Swaps, options ou autres), ou tout autre titre de créance, reconnaissance de dettes ou titre de capital; de recevoir ou de consentir des prêts d'argent (y compris des prêts convertibles en actions de la Société) - au sein du groupe de sociétés auquel la Société appartient - et de fournir des garanties sous toute forme (sûretés réelles - telles que gages, nantissements, hypothèques ou autres - sûretés personnelles ou toute autre forme de garantie) pour compte propre, pour le compte du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou pour compte de tiers.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier pour se terminer le 31 décembre.

Le capital de la Société est intégralement détenu par Société Générale Bank & Trust S.A. (SGBT), une banque de droit luxembourgeois.

Au 31 décembre 2014, l'information financière de la Société est incluse dans les comptes consolidés de la Société Générale (ci-après « Société-Mère ultime »), dont le siège social est situé au numéro 29, boulevard Haussmann, 75009, Paris, France, qui constitue l'ensemble le plus large d'entreprises dont la Société fait partie en tant qu'entreprise filiale.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2014

- suite -

2. PRINCIPES DE PRÉPARATION

Déclaration de conformité

Les états financiers de la Société au 31 décembre 2014 ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et les interprétations adoptées par l'*International Accounting Standards Board* (« IASB »). L'émission des états financiers a été autorisée par le Conseil de Surveillance en date du 20 avril 2015.

Base d'établissement

Les actifs et passifs financiers liés à l'activité de la Société sont renseignés à leur juste valeur par le biais du résultat. Tous les autres actifs et passifs financiers sont présentés au coût amorti.

Monnaie fonctionnelle et de présentation

Ces états financiers sont préparés en Euro (« EUR »), qui est la monnaie fonctionnelle de la Société. L'information financière dans ces états financiers est présentée en milliers d'euros (KEUR).

Estimations et jugements

L'élaboration des états financiers conformément aux exigences IFRS nécessite l'utilisation de jugements, d'estimations et la formulation d'hypothèses par la direction qui affectent l'application des politiques comptables et les montants des actifs, passifs, revenus et charges renseignés dans les états financiers. Les résultats effectifs peuvent différer de ces estimations.

Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont continuellement révisées. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée et dans les périodes ultérieures impactées.

Les informations sur jugements comptables critiques en application des méthodes comptables ayant l'impact le plus significatif sur les états financiers sont décrites à la note 3.

Information comparative

Les informations financières comparatives ont été ajustées afin d'assurer la comparabilité des positions au 31 décembre 2013, en respectant les postes comptables suivants :

- Swap de financement : ont diminué de 700 000 KEUR compte tenu de l'impact de la CVA/DVA;
- Titres émis : ont diminué de 700 000 KEUR compte tenu de l'impact de la CVA/DVA.

Ce montant représente l'impact d'IFRS 13 - voir la note 3.5. ci-dessous.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2014

- suite -

3. PRINCIPES COMPTABLES SIGNIFICATIFS

Les principes comptables présentés ci-après ont été appliqués de manière consistante pour les exercices repris dans ces états financiers.

3.1. Opérations en devises

Les opérations en devises sont converties en EUR aux taux de change applicables à la date de transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis en EUR aux cours de change en vigueur en fin d'année. Les écarts de change latents résultant de la conversion ainsi que les gains et pertes de change réalisés sur ventes ou dénouements d'actifs et passifs monétaires sont enregistrés en résultat.

Les actifs et passifs non-monétaires libellés en devises sont convertis en EUR aux cours de change en vigueur à la date à laquelle leur valeur a été déterminée.

3.2. Information sectorielle

Les activités financières de la Société sont gérées comme une activité unique. En conséquence, les états financiers ne comprennent pas d'information sectorielle.

3.3. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent les comptes courants et les dépôts ayant des échéances initiales inférieures ou égales à 3 mois. Des découverts bancaires à vue qui font partie intégrante de la gestion de trésorerie de la Société sont inclus comme composante de trésorerie et équivalents de trésorerie pour les besoins de l'établissement de l'état des flux de trésorerie.

3.4. Actifs et passifs financiers

La Société répartit ses actifs financiers dans les catégories suivantes ainsi, selon la situation appropriée :

- Actifs financiers à la juste valeur par le résultat ;
- Prêts et créances.

La Société répartit ses passifs financiers dans les catégories suivantes ainsi, selon la situation appropriée :

- Passifs financiers à la juste valeur par le résultat ;
- Passifs financiers au coût amorti.

Les actifs et passifs financiers sont initialement reconnus à leur juste valeur et les coûts de transactions directement attribuables y sont rajoutés. Cependant, si un actif financier est reconnu par le biais du compte de résultats, les coûts de transactions sont immédiatement chargés en résultat.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2014

- suite -

3. PRINCIPES COMPTABLES SIGNIFICATIFS (suite)

La Société reconnaît initialement les créances à la date à laquelle elles sont générées. Tous les autres actifs financiers (y compris les actifs financiers à la juste valeur par le résultat) sont reconnus initialement à la date de transaction à laquelle la Société devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

La Société décomptabilise un actif financier si les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif expirent ou si elle transfère à une autre entité le droit sur les flux de trésorerie sur base d'une transaction dans laquelle la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de cet actif est transférée. Tout risque créé ou retenu dans un actif financier transféré par la Société est reconnu comme un actif ou passif à part.

La Société décomptabilise les passifs financiers si et seulement si les obligations spécifiées dans le contrat applicable sont éteintes, sont annulées ou arrivent à expiration.

3.4.1. Actifs et passifs financiers à la juste valeur par le résultat

Ces actifs et passifs comprennent :

- Instruments financiers dérivés (« Fully Funded Swaps » ou « Swaps ») utilisés pour couvrir les émissions de titres (Actifs financiers à la juste valeur par le résultat) ;
- Titres (les « Titres ») émis par la Société (« Passifs financiers à la juste valeur par le résultat »).

La Société émet à la fois des Titres Assortis de Sureté et des Titres Non-assortis de Sureté. Les titres sont souscrits par les investisseurs à travers le groupe Société Générale en tant que chef de file au cours de la période d'émission et en tant que teneur de marché sur le marché secondaire.

Les instruments financiers dérivés (« Funded Swaps »), traités avec la Société Générale, sont utilisés dans un but de se couvrir contre le risque de marché découlant de son activité d'émission de titres et repliquent chaque titre émis.

La Société fournit les fonds reçus via l'émission de Titres à la contrepartie du Swap (Groupe Société Générale). La contrepartie du Swap s'engage à échanger le montant de l'émission des Titres contre la valeur de remboursement, y compris le rendement des Titres émis.

Ces actifs et passifs financiers sont comptabilisés à la date de bilan et renseignés dans l'état de la situation financière sous actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat.

L'impact de l'application de la norme IFRS 13 sur les états financiers de la Société (Ajustement de valeur de crédit ou « Credit Value Adjustment (CVA) »/Ajustement de valeur de dette ou « Debt Value Adjustment (DVA) ») a été enregistré sur une base nette dans le bilan, n'ayant pas d'impact en termes de trésorerie ou de pertes et profits sur la Société (à l'exception de la marge - Bid/Ask - entre la vente de Titres et l'achat du Swap intégralement financé).

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2014

- suite -

3. PRINCIPES COMPTABLES SIGNIFICATIFS (suite)

Les revenus et charges, y compris les changements de juste valeur, sont repris dans l'état du résultat global sous « Résultat net sur instruments financiers à la juste valeur par le résultat ».

3.4.2. Compensation d'un actif et un passif financiers

Les titres sont souscrits par les investisseurs auprès du groupe Société Générale en tant que chef de file au cours de la période d'émission et en tant que teneur de marché sur le marché secondaire. La partie des titres invendus est détenue par Société Générale.

En décembre 2014, la Société a ajouté une nouvelle clause de compensation de trésorerie dans un contrat juridique avec la Société Générale Personne Morale et a acquis ainsi un droit juridiquement exécutoire de compenser le montant comptabilisé avec la même contrepartie (Société Générale). Les actifs (« Fully Funded Swaps ») et les passifs (les titres) sont réglés (et destinés à être réglés) simultanément.

En application de la norme IAS 32, *Compensation d'un actif et un passif*, la Société a procédé à une compensation du montant non vendu.

Ce traitement est basé sur le paragraphe suivant d'IAS 32 : « *Un actif financier et un passif financier doivent être compensés et le solde net doit être présenté au bilan si et seulement si une entité:*

- a) *a actuellement un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés ; et*
- b) *a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. »*
(IAS32 & 42)

L'impact des titres non vendus et des instruments financiers dérivés ("Fully Funded Swaps") s'élève à KEUR 11.601.137 (soit une diminution au bilan, voir la note 5 et la note 9).

3.4.3. Prêts et créances

Les prêts et créances regroupent des actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif.

Les prêts et créances sont évalués après leur comptabilisation initiale au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif en déduction des dépréciations appropriées.

Les dépréciations représentent l'estimation de la Société de pertes résultant du défaut ou de l'incapacité de parties tierces à honorer les paiements quand ils sont dus.

3.4.4. Passifs financiers au coût amorti

Les dettes financières sont enregistrées initialement à leur juste valeur nette des frais de transaction. Ces dettes financières sont comptabilisées ultérieurement à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (voir note 3.8.).

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2014

- suite -

3. PRINCIPES COMPTABLES SIGNIFICATIFS (suite)

La différence entre la valeur comptable initiale et la valeur de remboursement est enregistrée en résultat sur la durée contractuelle de l'instrument en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

3.5. Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La norme IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre participants de marché à la date d'évaluation.

La juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur par le compte de résultat est principalement déterminée en fonction des prix cotés sur un marché actif. Ces prix peuvent être ajustés s'ils ne sont pas disponibles à la date de clôture. Si le marché d'un instrument financier n'est pas actif, sa juste valeur est déterminée par des techniques d'évaluation (modèles internes de valorisation) en utilisant des paramètres d'évaluation en fonction des conditions de marché existant à la date du bilan et qui sont influencés par les hypothèses utilisées, telles que la quantité et le calendrier des flux de trésorerie futurs estimés, le taux d'actualisation et de la volatilité des actifs sous-jacents.

IFRS 13 précise comment établir la juste valeur des actifs et passifs financiers et non-financiers lorsque requis ou permis par les IFRS et ajoute les informations à fournir dans les notes aux états financiers.

Les conséquences de cette norme concernent principalement la façon dont la Société incorpore son propre risque de crédit dans l'évaluation de la juste valeur des passifs financiers dérivés (Ajustement de valeur de la dette - DVA) et la façon dont elle intègre le risque de contrepartie dans la détermination de la juste valeur des actifs financiers dérivés (Ajustement de valeur de crédit - CVA).

IFRS 13 a été appliqué de manière prospective à partir du 1^{er} janvier 2013. En conséquence, l'impact de ces modifications sur les états financiers annuels de la Société a été enregistré dans la période respective.

Le montant comparatif au 31 décembre 2013 a été retraité afin d'assurer la comparabilité (diminution des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat de 700 000 KEUR).

Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un secteur d'activité, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

L'appréciation sur le caractère inactif d'un marché s'appuie sur des indicateurs tels que la baisse significative du volume des transactions et du niveau d'activité sur le marché, la forte dispersion des prix disponibles dans le temps et entre les différents intervenants de marché mentionnés ci-avant ou sur l'ancienneté des dernières transactions observées sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2014

- suite -

3. PRINCIPES COMPTABLES SIGNIFICATIFS (suite)

Cependant, notamment en raison de la multiplicité des caractéristiques des instruments financiers négociés de gré à gré sur des marchés, un grand nombre de produits financiers traités par le Groupe ne fait pas l'objet d'une cotation directe sur les marchés.

Pour ces produits, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques de valorisation couramment utilisées par les intervenants de marché pour évaluer des instruments financiers tels que l'actualisation des flux futurs pour les Swaps ou le modèle Black & Scholes pour certaines options et utilisent des paramètres de valorisation dont la valeur est estimée sur la base des conditions de marché existant à la date de clôture.

Préalablement à leur utilisation, ces modèles de valorisation font l'objet d'une validation indépendante par les experts du département Risques de Marché de la Direction des Risques du Groupe qui complètent cette validation par des contrôles de cohérence à posteriori. Par ailleurs, les paramètres utilisés dans les modèles de valorisation, qu'ils proviennent de données observables sur marchés ou non, font l'objet de contrôles approfondis par les experts du département des Risques de Marché de la Direction des Risques du Groupe, complétés en cas de besoin par les réserves nécessaires (comprenant liquidité et bid-ask).

À des fins d'information, les instruments en juste valeur dans les Etats Financiers sont présentés selon une hiérarchie de juste valeur qui reflète l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. La hiérarchie de juste valeur est définie selon les niveaux suivants :

- Niveau 1 (N1): instruments valorisés à partir des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- Niveau 2 (N2): instruments évalués en utilisant des données autres que les prix cotés tels que listés dans Niveau 1 et qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (les prix) ou indirectement (données dérivées de prix). Les instruments financiers cotés sur des marchés considérés comme insuffisamment actifs ainsi que ceux négociés sur des marchés de gré à gré sont alloués à ce niveau. Les prix publiés par une source externe, dérivés de l'évaluation d'instruments similaires sont considérés comme des données dérivées de prix.
- Niveau 3 (N3) : instruments pour lesquels les données utilisées pour l'évaluation ne sont pas basées sur des données de marché observables (données non observables).

Les données à caractère observable doivent répondre aux caractéristiques suivantes : non propriétaires (données indépendantes de la Société), disponibles, diffusées publiquement, basées sur un consensus des participants au marché et étayées par des prix de transactions. À titre d'exemple, les données de consensus (eg. Markit,...) fournies par des contreparties externes sont considérées comme observables si le marché respectif est liquide et que les prix fournis sont confirmés par des transactions réelles. Sur les maturités élevées, ces données de consensus sont considérées inobservables. C'est par exemple le cas de la volatilité implicite utilisée pour valoriser les instruments optionnels pour les horizons supérieurs à 5 ans. En revanche lorsque la maturité résiduelle de l'instrument devient inférieure à 5 ans, sa juste valeur devient sensible à des paramètres

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2014

- suite -

observables.

En cas d'événements spécifiques sur les marchés conduisant à l'absence des données de référence habituelles pour valoriser un instrument financier, la Direction des Risques peut être amenée à mettre en œuvre un nouveau modèle en fonction des données pertinentes disponibles, à l'instar des méthodes également utilisées par les autres acteurs du marché.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2014

- suite -

3. PRINCIPES COMPTABLES SIGNIFICATIFS (suite)

Ces le cas par exemple des instruments valorisés à partir des paramètres non observables, pour lesquels la marge sur la vente n'est pas immédiatement comptabilisée en compte de résultat (dérivés ayant des échéances plus longues que celles usuellement négociées).

L'évaluation et le suivi des paramètres non observables sont effectuées de façon prudente, et plus particulièrement dans un contexte économique et des conditions de marché dégradés. Par définition, les paramètres inobservables induisent un certain degré d'incertitude sur la valorisation des instruments financiers. Cependant, compte tenu de la structure de la Société (adossement parfait entre actifs et passifs en termes de risques de marchés et de crédit), une variation dans la valorisation d'un instrument classé niveau 3 n'aurait pas d'impact sur le résultat de la Société, les effets entre actifs et passifs étant complètement symétriques.

3.6. Dépréciation

A chaque date de clôture, la Société détermine s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier non évalué à la juste valeur par le biais du résultat. Un actif financier est déprécié s'il existe une indication objective qu'un événement générateur de pertes a eu une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif, qui peut être estimée de façon fiable.

Une indication objective que des actifs financiers sont dépréciés inclut la survenance d'un défaut par le débiteur ou de procédures contentieuses, restructuration d'un montant dû à la Société à des conditions que la Société n'aurait pas acceptées dans d'autres circonstances, des indications qu'un débiteur ou un émetteur va déclarer faillite, la disparition d'un marché actif pour un titre. En plus, pour les instruments de capitaux propres cotés, une baisse significative ou prolongée de leur cours en-deçà de leur coût d'acquisition constitue une indication objective de dépréciation.

La Société considère des indications de dépréciation aussi bien au niveau individuel qu'au niveau collectif. Tous les actifs financiers individuellement significatifs sont soumis à un test de dépréciation spécifique. Tous les actifs financiers non couverts par des dépréciations spécifiques sont alors soumis collectivement à un test pour dépréciation qui serait intervenue mais n'aurait pas encore été reconnue. Les actifs financiers individuellement non significatifs sont collectivement testés en regroupant des actifs financiers présentant des caractéristiques de risque de crédit similaire.

Le montant de la dépréciation sur un groupe d'actifs homogènes est déterminé notamment en fonction de données historiques sur les probabilités de défaut, les dates de recouvrement et les pertes subies, des ajustements résultant de l'appréciation de la direction prenant en compte l'évolution de la situation économique et les conditions de crédit qui sont telles qu'il est probable que les pertes soient plus grandes ou plus petites que celles suggérées par des tendances historiques.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2014

- suite -

3. PRINCIPES COMPTABLES SIGNIFICATIFS (suite)

Le montant de la dépréciation sur un actif financier mesuré au coût amorti est calculé comme étant la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier. Les charges sont reconnues en résultat net et la valeur de l'actif est réduite par la constitution d'une dépréciation. La reprise dans le temps des effets de cette actualisation constitue la rémunération comptable sous forme d'intérêts de l'actif financier déprécié. En cas d'événement ultérieur ayant comme conséquence une diminution de la dépréciation, la réduction fait l'objet d'une reprise en résultat global.

3.7. Produits et charges d'intérêts

Les produits et charges d'intérêts sont comptabilisés dans l'état du résultat global sous « Intérêts et produits assimilés » et sous « Intérêts et charges assimilés » pour tous les instruments financiers générateurs d'intérêts en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un actif financier ou d'un passif financier et d'affectation des produits et charges d'intérêts sur la période concernée.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

En calculant le taux d'intérêt effectif, la Société prend en considération les flux de trésorerie estimés sur la base des modalités contractuelles de l'instrument financier (par exemple, options de remboursement anticipé) sans tenir compte des pertes de crédit futures. Le calcul inclut toutes les commissions payées ou reçues entre les parties au contrat dès lors qu'elles sont partie intégrante du taux d'intérêt effectif, ainsi que les coûts de transaction et toutes les primes et décotes.

3.8. Impôts

La Société est soumise aux lois fiscales luxembourgeoises. Ces impôts sont repris sous impôts courants.

Les impôts différés sont les impôts afférents à différentes périodes temporaires, résultant de règles de comptabilisation et d'évaluation des actifs et passifs reconnues par les administrations fiscales selon des règles distinctes de celles des états financiers. Des crédits d'impôts différés peuvent également résulter de pertes fiscales reportables.

3.9. Autres engagements liés aux Titres Assortis de Suretés

En relation avec chaque Série de Titres Assortis de Sûretés, dans le but de garantir ses obligations relatives à ces Titres, la Société va rentrer dans un contrat de nantissement qui sera soumis à la loi luxembourgeoise du 5 août 2005 sur les garanties financières, telle qu'amendée. Pour chaque contrat de nantissement, la Société va constituer un collatéral composé de titres de premier rang sur les Actifs Gagés détenus dans un ou plusieurs comptes de la Société ouverts chez The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A. (ou tout autre dépositaire ou compte bancaire comme stipulé dans les Conditions Définitives applicables, conformément au contrat

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2014

- suite -

dépositaire entre, inter alia, la Société et la banque dépositaire détenant le gage).

3. PRINCIPES COMPTABLES SIGNIFICATIFS (suite) [mise en page à revoir]

La garantie constituée en vertu de chaque acte de nantissement sera donnée en faveur de :

- i) en cas de Titres émis sous droit anglais à BNY Mellon Corporate Trustee Services Limited ou tout autre personne - le « security trustee » - agissant pour ses propres besoins et les besoins des porteurs de Titres ainsi que d'autres parties couvertes concernées en tant que trustee des Sûretés comme spécifié dans les conditions définitives applicables (telles que spécifiées dans les termes et conditions supplémentaires de l'acte de nantissement) ou
- ii) en cas de Titres émis sous droit français, directement en faveur des porteurs de Titres ainsi que d'autres parties couvertes concernées et représentées par BNY Mellon Corporate Trustee Services Limited ou tout autre agent des sûretés tel que spécifié dans les conditions finales applicables comme Agent des Sûretés.

Suite à la survenance d'un événement entraînant l'exécution - « a Secured Note Acceleration Event » - (tel que défini dans les termes et conditions supplémentaires des sûretés), tous les porteurs de Titres dont les Titres deviennent immédiatement dus et remboursables sont les premiers à avoir droit à réclamer toute somme leur restant due en vertu des conditions des sûretés. Si ni l'émetteur ni le garant (en respect des conditions de la garantie) n'ont payé tout solde dû sous un délai de 3 jours ouvrables suite à un événement entraînant l'exécution de la garantie, les détenteurs de Titres peuvent envoyer une note écrite au trustee des sûretés (dans le cadre de Titres soumis au droit anglais) ou l'Agent des Sûretés (dans le cadre de Titres émis sous droit français) exigeant l'exécution des sûretés en accord avec les conditions du prospectus de base.

La Société emprunte les titres devant être garantis par le groupe Société Générale. En accord avec l'IAS 39, les titres empruntés ne sont pas comptabilisés dans le bilan de SGIS.

L'engagement de garantir les titres est comptabilisé dans les états financiers de la Société comme un engagement hors bilan « Titres gagés ». Le montant garanti est réévalué à chaque date de clôture afin de refléter la valeur des titres gagés.

3.10. Nouvelles normes et interprétations

Certaines normes, modifications de normes et interprétations qui vont entrer en vigueur pour des exercices ouverts après le 1^{er} janvier 2014 n'ont pas encore été appliquées lors de la préparation de ces états financiers. Des conséquences significatives sur les états financiers de la Société ne sont pas attendues, à l'exception de la norme IFRS 9 Instruments financiers devenant obligatoire pour les états financiers 2018 de la Société. Cela pourrait générer un changement de classification de certains actifs financiers. La Société n'a pas l'intention d'adopter cette norme prématurément. La date d'implémentation de cette norme dépendra également de sa date d'adoption par l'Union Européenne.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2014

- suite -

3. PRINCIPES COMPTABLES SIGNIFICATIFS (suite)

IFRS 9 Instruments financiers

IFRS 9 traite du classement et de l'évaluation des actifs financiers, ces exigences représentent un changement significatif par rapport aux exigences d'IAS 39 en vigueur pour les actifs financiers. La norme contient deux catégories principales d'évaluation pour les actifs financiers : au coût amorti et à la juste valeur. Un actif financier est enregistré au coût amorti s'il est détenu en vertu d'un modèle d'activité (« Business model ») dont l'objectif est de détenir des actifs en vue d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels, ces flux de trésorerie contractuels correspondant uniquement à des remboursements de principal et des intérêts sur le principal. Tous les autres instruments financiers sont évalués à la juste valeur.

La norme élimine les catégories détenues jusqu'à leur échéance, disponibles à la vente et prêts et créances de IAS 39. La Société analyse l'impact possible de ces modifications sur sa situation financière et sa performance.

Autres modifications

D'autres modifications aux normes IFRS sont traitées au cas par cas. La Société analyse l'impact de ces modifications sur sa situation financière et sa performance. Ces modifications n'ont pas encore été adoptées par l'Union Européenne.

4. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE

Ce poste s'élève à 94 600 KEUR au 31 Décembre 2014 et se réfère aux montants détenus par Société Générale Bank and Trust SA (« SGBT ») pour un montant de 1 650 KEUR (2013 : 776 KEUR) et la Société Générale pour un montant de 89 304 KEUR (2013 : 9 201 KEUR), le solde restant est divisé avec d'autres contreparties. Les découverts bancaires qui s'élèvent à KEUR 8 (2013 : 11 KEUR) forment partie intégrale de la gestion de trésorerie de la Société et sont repris dans le solde de KEUR 94 600 renseigné dans l'état des flux de trésorerie.

5. ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS A LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU COMPTE DE RÉSULTAT

| | 2014 | 2013 |
|--------------------|-------------------|---------------------|
| | EUR' 000 | EUR' 000 |
| Fully Funded Swaps | 23 409 519 | 21 182 332 * |
| Total | 23 409 519 | 21 182 332 * |

* Le montant de 2013 a été retraité (diminué de KEUR 700 000) afin d'assurer la comparabilité des exercices ; voir la note 2.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2014

- suite -

5. ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS A LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU COMPTE DE RÉSULTAT (suite)

Au 31 décembre 2014, les instruments financiers « Fully Funded swaps » qui sont des instruments financiers dérivés enregistrés à la juste valeur par le résultat pour EUR 23 409 519 (2013 : KEUR 21 182 331) répliquent chaque titre émis (note 9). L'impact de l'utilisation de la CVA s'élève à KEUR 316 199 (Voir note 3.5 ci-dessus).

Le montant notionnel des contrats de Fully Funded Swaps existant au 31 décembre 2014 correspond au montant nominal des Titres émis (voir note 9).

Les mouvements des actifs financiers sont les suivants :

| | EUR' 000 |
|--|-------------------|
| Au 31 décembre 2012 | 296 283 |
| Acquisitions | 25 955 515 |
| Annulation | (4 245 186) |
| Echéances/Cessions | (442 185) |
| Changement dans la juste valeur | 649 421 |
| Différence de change | (331 517) |
| Changement dans la juste valeur- CVA* | (700 000) |
| Au 31 décembre 2013* | 21 182 331 |
| Acquisitions | 38 045 517 |
| Annulation | (24 818 093) |
| Echéances/Cessions | (13 001) |
| Changement dans la juste valeur | (415 776) |
| Différence de change | 1 029 678 |
| Compensation des actifs financiers et passifs financiers** | (11 601 137) |
| Au 31 décembre 2014 | 23 409 519 |

* Le montant de 31 décembre 2013 a été retraité (diminution de 700 000 KEUR) afin d'assurer la comparabilité : Voir la Note 2

** Comme indiqué dans la note 3.4.2, l'impact de la compensation des titres non vendus et des instruments financiers dérivés (« Fully Funded Swaps ») correspondants est de KEUR 11.601.137 (soit une diminution au bilan), dont titres –assortis de sûretés non vendus pour un montant de KEUR 919.036.

6. PRÊTS ET CRÉANCES

Au 31 décembre 2014 et 2013, les montants relatifs aux entreprises liées consistent uniquement en créances de la Société Générale Bank and Trust S.A. En 2014, les montants à recevoir de SGBT pour KEUR 61 701 (2013 : KEUR 148 494) représentent le placement du capital, des réserves de la Société et des autres fonds disponibles.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2014

- suite -

7. AUTRES ACTIFS

| | 2014 | 2013 |
|---------------------------------------|-----------------|-----------------|
| | EUR' 000 | EUR' 000 |
| A recevoir sur instruments financiers | - | 283 |
| Postes transitoires | 1 436 | 7 742 |
| Autres créditeurs | - | 624 |
| | 1 436 | 8 649 |

8. PASSIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI

Au 31 décembre 2014, les passifs financiers au coût amorti sont principalement constitués d'une obligation convertible avec SGBT, avec échéance en 2022 et pour un montant de KEUR 48 000, qui a été émise pour le remboursement d'un prêt préexistant. Des conditions similaires ont été maintenues pour l'emprunt obligataire émis, pour obtenir strictement un changement de forme. La conversion peut être exercée chaque année (Voir la note 11).

En vertu de cette obligation, la Société paie à la SGBT à la fois des intérêts variables calculés sur la base de l'Euribor plus une marge de 2,05% et des intérêts liés à l'activité. Par intérêts liés à l'activité, il faut comprendre un montant identique à 100% du profit généré par l'activité de la Société.

L'obligation sera reconduite automatiquement pour des périodes successives d'une année, aussi longtemps que ni la Société ni le prêteur n'ont exercé leur droit de terminer le contrat et ceci jusqu'à la date de maturité de l'obligation. L'option de conversion appartient au prêteur.

Aux 31 décembre 2014 et 31 décembre 2013, la composante « Equity » est considérée comme ne représentant pas de valeur.

9. PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR LE RÉSULTAT

| | 2014 | 2013 |
|--------------|---------------------|--------------------|
| | EUR' 000 | EUR' 000 |
| Titres émis | 23 408 518** | 21 182 309* |
| Total | 23 408 518** | 21 182 309* |

* Le montant de 2013 a été retraité (diminué de KEUR 700 000) afin d'assurer la comparabilité des exercices ; voir la note 2.

** Comme indiqué dans la note 3.4.2, l'impact de la compensation des titres non vendus et des instruments financiers dérivés (« Fully Funded Swaps ») correspondants est de KEUR 11.601.137 (soit une diminution au bilan), dont titres assortis de sûretés non vendus pour un montant de KEUR 919.036.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2014

- suite -

9. PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR LE RÉSULTAT (SUITE)

La Société a émis des Titres Assortis de Sûretés et des Titres Non Assortis de Sûretés au 31 décembre 2014 pour KEUR 23 408 518 (2013 : KEUR 21 182 309). L'impact de la DVA est de KEUR 316 199 (voir note 3.5) (2013 : KEUR 700 000). Ces Titres peuvent être vendus dans le cadre de placements privés ou d'offres publiques.

Comme indiqué dans la note 3.4.2, l'impact de la compensation des titres non vendus et des instruments financiers dérivés (« Fully Funded Swaps ») correspondants est de KEUR 11 601 137 (soit une diminution au bilan).

Au 31 décembre 2014, 344 Titres Assortis de Sûretés ont été émis pour un montant de KEUR 3 560 927 et un nominal de KEUR 3 484 567. Au 31 décembre 2014, 10 257 Titres Non Assortis de Sûretés ont été émis pour un montant de KEUR 19 847 579 et un nominal de KEUR 20 400 241.

Au 31 décembre 2013, 109 Titres Assortis de Sûretés ont été émis pour un montant de KEUR 2 387 770 et un nominal de KEUR 2 375 237. Au 31 décembre 2013, 4253 Titres Non Assortis de Sûretés ont été émis pour un montant de KEUR 19 494 539 et un nominal de KEUR 18 911 634.

L'analyse de la liquidité de ces Titres est décrite dans la note 21.

Les Titres Assortis de Sûretés sont garantis par des actifs donnés en garantie par la Société Générale à la Société pour KEUR 3 511 975 (2013 : KEUR 2 303 337). Voir la note 20.

10. AUTRES DETTES

| | 2014 | 2013 |
|---------------------------------|-----------------|-----------------|
| | EUR' 000 | EUR' 000 |
| Charges opérationnelles à payer | 733 | 317 |
| Autres créditeurs | 139 | 755 |
| Autres postes transitoires | 5 221 | 7 558 |
| Total | 6 093 | 8 630 |

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2014

- suite -

11. CAPITAL

Le capital initial de la Société « SG d'Arbitrage et de Participations S.A. » (raison sociale lors de la création) s'élevait à EUR 31 000 représenté par 100 actions d'une valeur nominale de EUR 310 chacune, intégralement détenues par Société Générale Bank & Trust S.A.

Au 31 décembre 2013, le capital souscrit et entièrement libéré s'élève à EUR 2 000 000, divisé en 50 000 actions avec une valeur nominale de EUR 40 chacune, détenues à 100% par la Société Générale Bank & Trust S.A.

Par des résolutions adoptées le 13 janvier 2014, le Directoire a décidé d'augmenter le capital de la Société de EUR 2 000 000 à EUR 2 000 040 par l'émission d'une action nouvelle d'une valeur nominale de EUR 40 souscrite par le seul actionnaire. Le capital social représente, après cette augmentation, 50 001 actions d'une valeur nominale inchangée. Cette augmentation a également donné lieu à une prime d'émission de EUR 98 513 391.

Au 31 Décembre 2014, le capital souscrit et le capital entièrement libéré s'élève à EUR 2.000.040 et a été divisé en 50.001 parts d'une valeur nominale de 40 euros, chacune détenue par la Société Générale Bank and Trust S.A.

La Société gère son capital de façon à s'assurer qu'elle soit en mesure d'assurer la continuité de son exploitation. La structure du capital se compose du capital souscrit, des réserves et des résultats reportés.

Le montant du capital peut augmenter, sous réserve de l'autorisation par l'actionnaire unique, si les activités de la Société évoluent telles qu'elles entraînent des risques spécifiques additionnels, en particulier des risques de marché.

12. RÉSERVES

La Société doit annuellement affecter à la réserve légale un montant équivalent à au moins 5% du bénéfice net de l'exercice jusqu'à ce que cette réserve atteigne 10% du capital. Cette réserve ne peut pas être distribuée. Au 31 décembre 2014 la réserve légale s'élève à KEUR 200 (2013 : KEUR 200).

Les réserves comprennent au 31 décembre 2014 un montant de KEUR 7 533 relatif à la création d'une réserve temporairement non-distribuable équivalent à 5 fois l'impôt sur la fortune (2013 : KEUR 9 466) et un montant de KEUR 1 933 relatif à une réserve distribuable. Si le montant de la réserve n'est pas maintenu (pour des raisons autres qu'un changement du capital) sur une période de cinq ans, la charge fiscale sera augmentée d'un cinquième du montant de la réduction de l'année pendant laquelle la diminution a eu lieu. La société a décidé de maintenir sa réserve en accord avec les informations ci-dessus.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2014

- suite -

13. PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS

| | 2014 | 2013 |
|---|-----------------|------------------|
| | EUR' 000 | EUR' 000 |
| Produits d'intérêts sur prêts et créances avec des institutions financières | 1 551 | 1 439 |
| Produits d'intérêts sur les passifs financiers à la juste valeur | - | 2 526 |
| Total produits d'intérêts | 1 551 | 3 965 |
| Charges d'intérêts sur passifs au coût amorti | (93 555) | (99 626) |
| Charges d'intérêts sur dettes financières à la juste valeur par le résultat | (908) | (2 560) |
| Total charges d'intérêts | (94 463) | (102 186) |
| Marge nette d'intérêts | (92 912) | (98 221) |

14. RÉSULTAT NET SUR INTÉRÊTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR LE RÉSULTAT

| | 2014 | 2013 |
|--|-----------------|-----------------|
| | EUR' 000 | EUR' 000 |
| Gain net sur actifs détenus à des fins de transaction | - | - |
| Résultat net sur actifs avec l'option à la juste valeur | 801 735 | 911 924 |
| Résultat net sur passifs détenus à des fins de transaction | - | - |
| Résultat net sur passifs avec l'option à la juste valeur | (693 289) | (808 438) |
| Résultat net sur instruments dérivés | 30 | 22 |
| Gain net de change | - | 2 115 |
| Total | 108 476 | 105 623 |

15. FRAIS DE PERSONNEL

| | 2014 | 2013 |
|---|-----------------|-----------------|
| | EUR' 000 | EUR' 000 |
| Rémunérations et salaires | (131) | (68) |
| Charges sociales et coûts associés | (80) | (7) |
| Recharge des charges de personnel à des parties liées | - | - |
| Total | (211) | (75) |

La Société a employé 2 personnes au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 (2013: 2 employés). Les employés de la Société participent à un régime de retraite géré par l'Etat. La Société doit verser des cotisations au régime de retraite correspondant à un pourcentage des charges salariales, pour financer les prestations. La seule obligation de la Société à l'égard du régime de retraite consiste à verser les cotisations établies.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2014

- suite -

15. FRAIS DE PERSONNEL (suite)

Avantages au personnel

Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi sont les aides destinées au personnel (autres que les indemnités de fin de contrat) qui sont à payer au-delà de la date de fin de contrat. Les avantages postérieurs à l'emploi versés par SGIS sont ceux de la retraite et du plan de pensions détaillés ci-après.

Régimes à prestations définies

Ces régimes sont des régimes pour lesquels l'employeur s'engage à un certain niveau de prestations payables aux employés (généralement lorsqu'ils prennent leur retraite) ou aux retraités et les personnes à leur charge.

Le risque actuariel (risque que les prestations coûtent plus cher que prévu) ainsi que le risque d'investissement sont pris en charge par l'employeur. Afin de financer ces plans, l'employeur paiera les cotisations à un prestataire et/ ou établira une provision interne. SGBT Luxembourg gère les régimes de retraite pour ses filiales, ainsi ces frais sont supportés par SGBT Luxembourg, qui constitue une provision pour les employés de SGIS.

Pour 2014, le montant versé et à la charge de la Société par rapport aux régimes de retraite (dans l'état du résultat global) est de KEUR 12.

Avantages du personnel à long terme

Les avantages à long terme sont ceux dont le paiement est reporté et ne devraient pas être réglés en totalité avant douze mois après la fin de la période de la déclaration annuelle pendant laquelle les employés fournissent les services correspondants. Le paiement de cet avantage peut être reporté à une date ultérieure, mais doit commencer lorsque l'employé est toujours actif (dans le cas contraire, le paiement serait classé comme un avantage postérieur à l'emploi). Ces avantages à long terme mènent à une méthode d'évaluation actuarielle. Ceux-ci sont reconnus comme une provision pour la période au cours de laquelle ils sont engagés.

Ces provisions sont comptabilisées par SGBT Luxembourg et SGIS enregistre une charge dans le compte de résultat. Les avantages à long terme comprennent des plans d'attribution d'ancienneté, des primes différées, et des « comptes épargne-temps ».

16. AUTRES FRAIS OPÉRATIONNELS

Aux 31 décembre 2014 et 2013 les autres frais opérationnels comprennent principalement des charges administratives liées aux opérations de la Société ainsi que des charges liées aux tâches sous-traitées à Société Générale France et SGBT.

| | 2014 | 2013 |
|------------------------|-----------------|-----------------|
| | EUR' 000 | EUR' 000 |
| Divers frais* | (13 705) | (6 370) |
| Charges d'exploitation | (1 439) | (445) |
| Autres | - | (28) |
| Total | (15 144) | (6 843) |

* (frais de cotation en bourse, frais de gestion et suivi du collatéral, frais de registre, frais de transactions, etc.)

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2014

- suite -

17. IMPÔTS

La Société est redevable de tous les impôts applicables aux sociétés commerciales luxembourgeoises.

Depuis 2007, la Société fait partie du groupe d'intégration fiscale de la Société Générale Bank & Trust S.A., comme autorisé par l'article 164 bis LIR. Société Générale Bank & Trust S.A. établit des provisions pour impôts au 31 décembre 2014 calculé à partir du résultat taxable de tout le groupe d'intégration fiscale, y compris son propre résultat.

Concernant l'impôt sur la fortune, la Société maintient la réserve qui permet à la taxe de ne pas être payée. Société Générale Bank & Trust S.A. peut également maintenir la réserve au nom des autres sociétés fiscalement intégrées.

Pour l'exercice 2014, le taux d'imposition théorique est de 29,22% alors que le taux d'imposition effectif de la Société est celui du groupe d'intégration fiscale à laquelle elle appartient, comme expliqué ci-dessus.

18. PARTIES LIÉES

Au cours de l'année la Société a réalisé des opérations avec des parties liées. L'impact de ces transactions sur les différents comptes aux 31 décembre 2014 et 31 décembre 2013 est représenté ci-après. Est considérée comme une partie liée une partie qui a la possibilité de contrôler la Société ou d'exercer une influence notable sur la Société en prenant des décisions financières et opérationnelles.

Les Titres émis sont vendus à la Société Générale en sa qualité de teneur de marché. Ces Titres ont vocation à être souscrits par des investisseurs tiers, soit pour leur compte propre soit en vue d'être distribués à travers un réseau de distribution. Tous les Titres sont garantis par la Société Générale.

Les actifs et passifs financiers en relation avec des opérations d'emprunts de Titres résultent de transactions faites avec la Société Générale. Les Titres Gagés apportés en sûreté pour les Titres Assortis de Sûretés sont principalement émis par des parties non liées.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2014

- suite -

18. PARTIES LIÉES (SUITE)

Au 31 décembre 2014

| EUR' 000 | Société Générale (Société-Mère ultime) | SGBT (Société-Mère) |
|---|---|--------------------------------|
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 89 304 | 1 650 |
| Actifs financiers à la juste valeur par le résultat | 23 409 519 | - |
| Prêts et créances | - | 61 701 |
| Autres actifs | 1 436 | - |
| Total actifs | 23 500 259 | 63 351 |
| Passifs financiers au coût amorti | - | 140 719 |
| Passifs financiers à la juste valeur par le résultat | 23 408 518 | - |
| Autres dettes | 6 093 | - |
| Total dettes | 23 414 611 | 140 719 |
| Intérêts et produits assimilés | 1 551 | - |
| Commission et produits assimilés | - | - |
| Résultat net sur instruments financiers à la juste valeur par résultat | 108 267 | 209 |
| Total produits | 109 818 | 209 |
| Intérêts et charges assimilées | (908) | (93 555) |
| Frais de personnel | - | (211) |
| Autres charges opérationnelles | (20) | (15 125) |
| Total charges | (928) | (108 891) |
| Engagements financiers - Obligations à émettre | 2 697 503 | - |
| Engagements financiers - Garanties à retourner | 3 411 297 | - |

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2014

- suite -

18. PARTIES LIÉES (SUITE)

Au 31 décembre 2013

| EUR' 000 | Société Générale (Société-Mère ultime) | SGBT (Société-Mère) |
|--|---|--------------------------------|
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 9 201 | 776 |
| Actifs financiers à la juste valeur par le résultat* | 21 182 332 | - |
| Prêts et créances | - | 148 494 |
| Autres actifs | 8 003 | 646 |
| Total actifs | 21 199 536 | 149 916 |
| Passifs financiers au coût amorti | - | 146 513 |
| Passifs financiers à la juste valeur par le résultat* | 21 182 309 | - |
| Autres dettes | 8 484 | 147 |
| Total dettes | 21 190 793 | 146 660 |
| Intérêts et produits assimilés | 2 785 | 1 179 |
| Gain net sur instruments financiers à la juste valeur par résultat | 105 623 | - |
| Total produits | 108 408 | 1 179 |
| Intérêts et produits assimilés | 2 572 | 99 614 |
| Commissions (charges) | 2 | - |
| Frais de personnel | - | 75 |
| Autres charges opérationnelles | 52 | 6 789 |
| Total charges | 2 626 | 106 478 |
| Engagements financiers - Obligations à émettre | 2 373 234 | - |
| Engagements financiers - Garanties à retourner | 2 303 337 | - |

* Le montant de 2013 a été retraité (diminué de KEUR 700 000) afin d'assurer la comparabilité des exercices ; voir la note 2.

19. RÉMUNÉRATION, AVANCES ET CRÉDITS ACCORDÉS AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION OU DE SURVEILLANCE

Aux 31 décembre 2014 et 2013, aucune rémunération, aucune avance et aucun crédit n'a été accordé aux membres des organes d'administration ou de surveillance.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2014

- suite -

20. ÉLÉMENTS DE HORS-BILAN

Société Générale est le garant de la Société dans le cadre des titres court ou long terme émis.

Au 31 décembre 2014, les titres engagées mais non encore émis (engagement pris en 2014 avec une date valeur 2015) s'élèvent à KEUR 2 697 502 (2013 : KEUR 2 373 234).

En complément de la garantie à première demande accordée par la Société Générale sur les Titres Assortis de Sûretés et Non Assortis de Sûretés, les porteurs de Titres Assortis de Sûretés émis par la Société bénéficient d'Actifs Gagés sous forme d'un contrat de nantissement de droit luxembourgeois pour couvrir les paiements contractuels dus par la Société sur les Titres. Ce nantissement ne peut être exécuté que suite à un défaut de la Société et de Société Générale S.A. en sa qualité de garant. Les Actifs Gagés sont déposés sur un compte ouvert au nom de la Société auprès d'un dépositaire autorisé n'appartenant pas au groupe de Société Générale et nanti en faveur des porteurs des Titres.

Les Actifs Gagés sont déposés en garantie sur un compte ouvert chez Bank of New York pour un montant de KEUR 3 511 975 (2013 : KEUR 2 303 337).

21. GESTION DES RISQUES

La Société et plusieurs de ses prestataires de service sont des filiales du groupe Société Générale et de ce fait bénéficient des systèmes de contrôle interne de la Société Générale.

Des informations sur les risques relatifs au Groupe, aux investisseurs et/ou porteurs de Titres sont reprises dans la section « Risk Management » du « Registration Document AMF » de la Société Générale de mars 2015 ainsi que toutes mises à jour subséquentes ([http://prospectus.socgen.com/documents-SG Registration part](http://prospectus.socgen.com/documents-SG%20Registration%20part)).

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que des changements dans les facteurs de marché, tels que les taux d'intérêts, les prix des actifs et les taux de change affectent le revenu de la Société ou la valeur des instruments financiers détenus. L'objectif de la gestion du risque de marché est de gérer et de contrôler les expositions au risque de marché au sein de limites acceptables.

La Société émet des Titres (instruments de dettes et prêts obligataires) et couvre systématiquement sa position en négociant un contrat d'échange (Swap) avec le groupe Société Générale, avec des caractéristiques strictement identiques à celles des Titres. La documentation légale et les instruments dérivés ont été mis en place de façon à s'assurer que les actifs correspondent à tout moment aux passifs.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2014

- suite -

21. GESTION DES RISQUES – (suite)

Les risques liés aux investissements dans les Titres dépendent de plusieurs facteurs. Ces facteurs varient en fonction des caractéristiques des Titres émis, en particulier des sous-jacents des Titres, de la maturité des Titres, du statut Assortis de Sûretés /Non Assortis de Sûretés des Titres, des taux d'intérêts, de la volatilité du sous-jacent, etc.

Les risques principaux en relation avec des investissements dans les Titres émis sont décrits dans le prospectus de base (Base Prospectus) sous la section « Risk Factor ».

En raison de la structure de la Société (parfaite symétrie entre les actifs et passifs), l'impact d'un changement immédiat des paramètres de marché n'aurait aucune conséquence sur son résultat net au 31 décembre 2014.

La Société est également exposée au risque structurel de taux d'intérêt, notamment par les opérations suivantes : remplacement des fonds propres disponibles en participations ou en prêts auprès de la trésorerie de la Banque SGBT avec une couverture du risque de taux. Le risque structurel de taux d'intérêt est contrôlé par la sensibilité de la valeur économique des positions mesurée par la sensibilité (« Modified Duration »).

La sensibilité est calculée à partir de la variation de la valeur actuelle nette des positions suite à une variation des taux d'intérêt de 1%. La surveillance de l'exposition repose sur le calcul des sensibilités à court (0 - 1 an), moyen (1 - 5 ans) et long terme (5 ans et plus).

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie ne soit pas capable d'honorer ses engagements contractuels.

La Société négocie des instruments financiers seulement avec ses entités mères, SGBT et Société Générale. En conséquence le risque de crédit de la Société est limité à un risque de contrepartie face à ses entités mères. Si cette situation évoluait, des limites spécifiques seraient proposées afin de limiter les expositions.

Aux 31 décembre 2014 et 2013, aucun actif financier n'a connu un retard de paiement ou n'était déprécié.

En complément, tous les Titres émis de la Société bénéficient d'une garantie donnée par la Société Générale, ce qui veut dire que tous les paiements relatifs aux Titres sont inconditionnellement et irrévocablement garantis par la Société Générale (le Garant).

Au 31 décembre 2014, le rating de la Société Générale est (A) par Standard & Poor's et (A2) par Moody's.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2014

- suite -

21. GESTION DES RISQUES – (suite)

Risque de taux d'intérêt

Des investissements dans des Titres à taux d'intérêt fixe ou des Titres à composante d'intérêt fixe entraînent le risque que des changements à venir sur le marché des taux d'intérêts puissent négativement impacter la valeur de tels Titres. En raison de l'existence des instruments financiers dérivés (Fully Funded Swaps), ce risque n'a pas d'impact sur le résultat de la Société (parfaite symétrie entre les actifs et passifs).

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne puisse pas faire face à ses obligations de paiement associées à ses dettes financières au moment de leurs échéances.

La Société n'est exposée à aucun risque de liquidité grâce à la réplification parfaite des obligations contractuelles des i) dettes émises par la Société et ii) actifs financiers détenus pour des besoins de couverture par la Société.

Sensibilité de la juste valeur aux paramètres non-observables pour les instruments en niveau 3

Selon la hiérarchie de la juste valeur établie par la norme IFRS 13, le niveau 3 (N3) comprend des produits valorisés à partir de données qui ne sont pas fondées sur des données observables sur le marché (dites données non observables).

Pour ces produits, la juste valeur est déterminée sur des techniques d'évaluation couramment utilisées par les intervenants sur le marché pour évaluer des instruments financiers, tels que l'actualisation des flux de trésorerie futurs pour les titres ou le modèle de Black & Scholes pour certaines options et utilisant des paramètres de valorisation qui reflètent des conditions de marché existant à la clôture comptable. Ces modèles de valorisation font l'objet d'une validation indépendante par les experts du Département des Risques sur Opérations de Marché de la Direction des risques du Groupe.

Par ailleurs, les paramètres utilisés dans les modèles de valorisation, qu'ils proviennent de données observables sur le marché ou non, font l'objet de contrôles par la Direction Financière de GBIS (Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs) en accord avec le Département des Risques de Marché.

Les titres (dettes) et les Instruments financiers dérivés relatifs (« Fully Funded Swaps » ou « Swaps ») évalués à la juste valeur, sont classés au niveau 3 lorsque la valorisation des dérivés incorporés associés (sous-jacents des titres) est également obtenue à partir des paramètres non observables.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2014

- suite -

21. GESTION DES RISQUES – (suite)

Les principaux sous-jacents de niveau 3 (N3) des titres émis par SGIS sont :

- dérivés sur actions : contrats optionnels de maturité longue et/ou qui incorporent des mécanismes de rémunération sur mesure. Ces instruments sont sensibles à des paramètres de marché (volatilités, niveau de dividendes, corrélations, etc.). En l'absence de profondeur de marché et d'une approche objective basée sur des prix régulièrement observés, leur valorisation est basée sur des méthodes propriétaires (par exemple extrapolation de données observables, analyse historique);
- dérivés de taux d'intérêt : options exotiques, produits sensibles à la corrélation entre différents taux d'intérêts, différents taux de change, ou par exemple pour les produits quanto (pour lesquels les devises de règlement et des sous-jacents sont différentes); ils sont susceptibles d'être classés en L3 étant donné que les paramètres de valorisation sont non observables compte tenu de la liquidité des couples concernés et de la maturité résiduelle des transactions (par exemple les corrélations de taux de change sont jugées non observables pour le couple USD/JPY);
- dérivées de crédit: la catégorie L3 comprend principalement des instruments simples ou sur paniers exposés à la corrélation de temps de défaut.

Sur chacun des éléments identifiés comme faisant partie de la liste des paramètres non-observables, il s'agit de déterminer le niveau d'incertitude de markage et les sensibilités de l'incertitude pour un intervalle de confiance de la valeur des positions.

En parallèle, la fixation des niveaux de chacun de ces paramètres est reprise et expliquée ci-après. Les méthodes pour déterminer le niveau d'incertitude, ainsi que le calcul de l'intervalle de confiance de sensibilités dépendent de chaque paramètre.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2014

- suite -

21. GESTION DES RISQUES – (suite)

Le tableau suivant (source : Société Générale) fournit pour les instruments N3 leur évaluation et les paramètres non observables les plus significatifs par type de sous-jacent :

| Type de sous-jacent | Principaux produits sous-jacents | Technique de valorisation utilisée | Principales données non observables | Intervalle de données non observables Min & Max |
|--------------------------------------|---|--|---|---|
| Actions/fonds | Instruments simples et complexes ou produits dérivés sur fonds, actions, ou paniers d'actions | Différents modèles de valorisation des options sur fonds, actions ou paniers d'actions | Volatilité des actions | 3%/59% |
| | | | Dividendes des actions | 0%/7% |
| | | | Corrélations actions | -90%/99.9% |
| | | | Volatilité des <i>hedge funds</i> | 8%/19% |
| | | | Volatilité des <i>mutual funds</i> | 2%/41% |
| Taux d'intérêts et/ou taux de change | Instruments dérivés hybrides / change / taux | Modèle de valorisation des produits hybrides | Corrélation non-observable | -75%/90% |
| | Instruments dérivés sur taux de change | Modèle de valorisation des options sur taux de change | Volatilités de change | 4%/23% |
| | Taux dérivés avec un nominal indexé aux modèles de remboursement anticipé des actifs sous-jacents européens | Modèle de valorisation de remboursement anticipé | Taux constant de remboursement anticipé | 0%/50% |
| | Instruments sur inflation | Modèle de valorisation des produits inflation | Modèle de valorisation des produits inflation | 60%/96% |
| Crédit | « <i>Collateralized Debt Obligations</i> » (CDO) et tranches d'indexée | Modélisation du risque de crédit et projection de corrélation | Corrélation des temps de défaut | 0%/100% |
| | | | Variation du taux de remboursement du sous-jacent de l'émetteur | 0%/100% |
| | Autres dérivés de crédit | Modèle de défaut de crédit | Corrélation des temps de défaut | 0%/100% |
| | | | Quanto correlation | -40%/40% |
| | | | Spreads de crédit | 0-1000 bps |
| Matières premières | Indices de matières premières | Modèle de valorisation des options portant sur des matières premières | Corrélations | 15%/99% |

Les données non observables ajoutent un certain degré d'incertitude dans l'évaluation des instruments de Niveau 3 (N3).

Cependant, de par leur nature même, la Société n'a pas d'exposition au risqué de marché ; tous les risques de marché sont en effet parfaitement couverts. L'impact d'un changement immédiat dans un paramètre non observable n'aurait aucune conséquence sur le résultat net de la Société.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2014

- suite -

21. GESTION DES RISQUES – (suite)

Au 30 décembre 2014, l'analyse par échéance résiduelle est comme suit :

| | < 3 mois | De 3 mois à 1 an | De 1 à 5 ans | > 5 ans | Sans échéance fixe | Total |
|--|----------------|---------------------|-------------------|-------------------|--------------------------|-------------------|
| 31/12/2014 | | | | | | |
| Trésorerie et équivalent de trésorerie | 94 600 | - | - | - | - | 94 600 |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat | 697 558 | 1 894 498 | 10 702 339 | 10 115 124 | - | 23 409 519 |
| Prêts et créances | 207 | 4 673 | 6 068 | 50 753 | - | 61 701 |
| Autres actifs | 1 436 | - | - | - | - | 1 436 |
| Total actifs | 793 801 | 1 899 171 | 10 708 407 | 10 165 877 | - | 23 567 256 |
| Passifs financiers au coût amorti | - | 92 719 | - | 48 000 | - | 140 719 |
| Passifs financiers à la juste valeur | 697 558 | 1 894 498 | 10 702 339 | 10 114 123 | - | 23 408 518 |
| Autres dettes | 6 093 | - | - | - | - | 6 093 |
| Total dettes | 703 651 | 1 987 217 | 10 702 339 | 10 162 123 | - | 23 555 330 |

Au 31 décembre 2013, l'analyse par échéance résiduelle est comme suit :

| | < 3 mois | De 3 mois à 1 an | De 1 à 5 ans | > 5 ans | Sans échéance fixe | Total |
|---|----------------|---------------------|------------------|-------------------|--------------------------|-------------------|
| 31/12/2013 | | | | | | |
| Trésorerie et équivalent de trésorerie | 10 143 | - | - | - | - | 10 143 |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat* | 6 171 | 1 718 001 | 4 032 797 | 15 425 363 | - | 21 182 332 |
| Prêts et créances | 87 000 | 2 761 | 2 312 | 56 421 | - | 148 494 |
| Autres actifs | 8 650 | - | - | - | - | 8 650 |
| Total actifs | 111 964 | 1 720 762 | 4 035 109 | 15 481 784 | - | 21 349 619 |
| Passifs financiers au coût amorti | 98 513 | - | - | 48 000 | - | 146 513 |
| Passifs financiers à la juste valeur par le résultat* | 6 171 | 1 718 001 | 4 032 797 | 15 425 340 | - | 21 182 309 |
| Autres dettes | 8 631 | - | - | - | - | 8 631 |
| Total dettes | 113 315 | 1 718 001 | 4 032 797 | 15 473 340 | - | 21 337 453 |

* Le montant de 2013 a été retraité (diminué de 700 000 KEUR) afin d'assurer la comparabilité des exercices ; voir à la note 2.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2014

- suite -

21. GESTION DES RISQUES – (suite)

Les justes valeurs et les valeurs comptables reprises dans l'état de la situation financière sont comme suit :

| Au 31 décembre 2014 | Valeur comptable | Juste valeur |
|---|--------------------------|--------------------------|
| Trésorerie et équivalent de trésorerie | 94 600 | 94 600 |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat | 23 409 519 | 23 409 519 |
| Prêts et créances | 61 701 | 67 570 |
| Autres actifs | 1 436 | 1 436 |
| Total actifs | <u>23 567 256</u> | <u>23 573 125</u> |
| Passifs financiers au coût amorti* | 140 719 | 145 662 |
| Passifs financiers à la juste valeur par le résultat | 23 408 518 | 23 408 518 |
| Autres dettes | 6 093 | 6 093 |
| Total dettes | <u>23 555 330</u> | <u>23 560 273</u> |
| | | |
| Au 31 décembre 2013 | Valeur comptable | Juste valeur |
| Trésorerie et équivalent de trésorerie | 10 143 | 10 143 |
| Actifs financiers à la juste valeur par résultat** | 21 182 332 | 21 182 332 |
| Prêts et créances | 148 494 | 151 941 |
| Autres actifs | - | - |
| Total actifs | <u>8 649</u> | <u>8 649</u> |
| | <u>21 349 618</u> | <u>21 353 065</u> |
| Passifs financiers au coût amorti* | 146 513 | 149 239 |
| Passifs financiers à la juste valeur par le résultat** | 21 182 309 | 21 182 309 |
| Other liabilities | 8 631 | 8 631 |
| Total liabilities | <u>22 337 453</u> | <u>22 340 179</u> |

* Les prêts et créances et les passifs financiers au coût amorti sont classés au niveau 2 de la juste valeur en application de la norme IFRS 13.

** Le montant de 2013 a été retraité (diminué de 700 000 KEUR) afin d'assurer la comparabilité des exercices ; voir la note 2.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2014

- suite -

21. GESTION DES RISQUES – (suite)

La détermination de la juste valeur dépend de plusieurs facteurs et ne peut être qu'une estimation de la valeur obtenue à tout moment dans un marché ouvert.

Les Titres émis et les instruments financiers dérivés sont évalués par le biais du résultat. La juste valeur des dérivés est partiellement basée sur des données non observables et est en conséquence classée dans la hiérarchie des justes valeurs d'IFRS 13 au niveau 3.

Au 31 décembre 2014, la Société a déterminé la juste valeur de ses instruments financiers sur base de la hiérarchie suivante :

| | 31/12/2014 | | | |
|--|-------------------|-----------------|-----------------|--------------|
| EUR' 000 | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 | Total |
| Actifs financiers à la juste valeur par le résultat | - | 12 110 069 | 11 299 450 | 23 409 519 |
| Passifs financiers à la juste valeur par le résultat | - | 12 109 068 | 11 299 450 | 23 408 518 |
| Total (net) | - | 1 001 | - | 1 001 |

| | 31/12/2013 | | | |
|---|-------------------|-----------------|-----------------|--------------|
| EUR' 000 | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 | Total |
| Actifs financiers à la juste valeur par le résultat * | - | 12 989 062 | 8 193 270 | 21 182 332 |
| Passifs financiers à la juste valeur par le résultat* | - | 12 989 039 | 8 193 270 | 21 182 309 |
| Total (net) | - | 23 | - | 23 |

* Le montant de 2013 a été retraité (diminué de KEUR 700 000) afin d'assurer la comparabilité des exercices ; voir la note 2.

La détermination de la juste valeur dépend de beaucoup de facteurs et ne peut être qu'une estimation de la valeur obtenue à tout moment dans un marché ouvert.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2014

- suite -

21. GESTION DES RISQUES – (suite)

Le tableau suivant représente les mouvements entre le niveau 2 et le niveau 3 de la hiérarchie de juste valeur :

| EUR' 000 | Niveau 3 | Niveau 3 |
|--|-------------------|------------------|
| | 2014 | 2013 * |
| Balance au 1^{er} janvier | 8 193 270 | 99 718 |
| Acquisition | 11 277 534 | 9 128 422 |
| Changement de juste valeur * | (491 073) | (100 279) |
| Remboursements | (3 935 875) | (934 591) |
| Transfert de N2 vers N3 | 469 093 | - |
| Transfert de N3 to N2 | (527 756) | - |
| Compensation des actifs et des passifs | (3 685 742) | - |
| Balance au 31 décembre | 11 299 450 | 8 193 270 |

* Le montant de 2013 a été retraité (diminué de KEUR 700 000) afin d'assurer la comparabilité des exercices ; une partie a été allouée aux instruments financiers de niveau 3 ; voir la note 2.

Transfert du Niveau 3 vers le Niveau 2 :

Comme décrit dans la Note 3.5 « Juste valeur des instruments financiers », les données fournies par un consensus des contreparties externes sont considérées comme observables si le marché sous-jacent est liquide et si les prix fournis sont confirmés par des transactions réelles. Pour les maturités longues, ces données de consensus ne sont pas observables. C'est le cas de la volatilité implicite retenue pour la valorisation des options à échéance de plus de cinq ans. Toutefois, lorsque la durée résiduelle de l'instrument tombe en dessous de cinq ans, sa juste valeur devient sensible à des paramètres observables.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque de pertes ou de fraudes causées par des défauts ou des défaillances dans les procédures et systèmes internes, l'erreur humaine ou des événements extérieurs, y compris les risques informatiques et les risques de gestion. Une attention particulière est portée au risque de conformité, qui bénéficie d'une surveillance renforcée.

La Société participe à l'effort visant à renforcer la gestion et le suivi du risque opérationnel dirigé par le Groupe Société Générale. Cet effort est mené par la Direction des Risques Opérationnels, qui rapporte à la Direction des Risques du Groupe Société Générale, et est relayée par les différentes unités de suivi du risque opérationnel à l'échelle du groupe chargées de la mise en œuvre des politiques et directives émises par le Groupe Société Générale et du suivi et de la maîtrise des risques opérationnels.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2014

- suite -

21. GESTION DES RISQUES – (suite)

Le dispositif de surveillance repose principalement sur quatre processus supervisés par les services des risques opérationnels : l'auto-évaluation des risques périodiques et des contrôles (RCSA), la collecte de données internes sur les pertes dues au risque opérationnel avec des rapports exhaustifs en temps réel des incidents, analyse de modèles, système de contrôle permanent.

Ces procédures sont complétées par une unité de gestion de crise et un plan de continuité d'activité (BCP).

22. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Par des résolutions adoptées le 13 janvier 2015, le Directoire a décidé d'augmenter le capital de la Société de EUR 2 000 040 à EUR 2 000 080 par l'émission d'une action nouvelle d'une valeur nominale de EUR 40 souscrite par le seul actionnaire. Le capital social représente, après cette augmentation, 50 002 actions d'une valeur nominale inchangée. Cette augmentation a également donné lieu à une prime d'émission de EUR 92 463 032.

Il n'y a pas eu d'autres événements subséquents pouvant avoir un impact significatif sur les états financiers au 31 décembre 2014.